

**Recommandations sur l'utilisation de la téléphonie mobile**

Numéro de téléphone : {{Numéro\_de\_téléphone}}

Balise de l’actif : {{Asset\_tag}}

Numéro de série : {{Numéro\_de\_série}}

IMEI : {{IMEI}}

Num. PIN. (ne pas changer) : {{PIN}}

Num. PUK. (ne pas changer) : {{PUK}}

Lock : {{Lock}}

**Consignes (voir politique téléphonie PRO) :**

Règles d'utilisation des téléphones mobiles professionnels :

Les téléphones mobiles professionnels sont réservés uniquement à un usage professionnel ; ils ne peuvent pas être utilisés à des fins privées.

Les abonnements sont bloqués pour les appels surtaxés.

Les frais de roaming (téléphonie ou data à l'étranger), appels surtaxés ainsi que les frais liés à des achats intégrés d'applications qui engendreraient des frais hors abonnement pourront être refacturés aux collaborateurs par PRO.

En cas de départ de l'entreprise (licenciement, démission, etc.), le téléphone professionnel doit être restitué à PRO ainsi que la carte SIM correspondante. En cas de manque de discernement de l'employé, PRO pourra convenir des modalités de restitution du téléphone et de la carte SIM avec le tuteur légal.

Sur les Iphones, des comptes Itunes PRO individuels sont créés à des fins   
professionnelles. L'employé est responsable de l'état de son téléphone. Les éventuels frais liés à la casse, perte ou vol de son téléphone pourront lui être refacturés par PRO. Il est fortement conseillé de se procurer une fourre pour protéger le téléphone.

Les comptes personnels ne sont pas autorisés sur les appareils.

Par la présente, je déclare avoir lu et compris les conseils et directives contenus dans ce document, et m'engage à les respecter le temps de mon engagement chez PRO.

Date : {{Date}} Signature de l'utilisateur : {{Used\_by}}